

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1188

présenté par

Mme Cariou, Mme Bagarry, Mme Batho, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, M. Nadot,
M. Orphelin, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Taché et M. Villani

ARTICLE 3 SEXIES B

Supprimer

cet

article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article 3 *sexies* B créé au Sénat par la majorité Les Républicains vise à permettre aux « jeunes adultes » d'ouvrir un plan d'épargne en actions (PEA) destiné au financement des PME, en esquissant une sous-catégorisation du dispositif dérogatoire en faveur d'un majeur rattaché au foyer fiscal.

Bien sûr doit on soutenir l'investissement dans les petites et moyennes entreprises françaises. Mais en l'état créer un PEA « jeune » semble d'abord constituer une niche fiscale pour les plus aisés : il constituerait une sous-niche fiscale pour les jeunes de foyers aisés, et la dépense fiscale qui en résulterait apparaîtrait particulièrement discutable quand une grande partie de la jeunesse française et européenne doit subir en première ligne les conséquences économiques de la crise de la covid19.

En conséquence nous proposons la suppression de ce dispositif inadapté par rapport à ses objectifs.